



Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

2016/2064(INI)

6.4.2017

AVIS

de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

à l'intention de la commission des budgets et de la commission des affaires économiques et monétaires

sur la mise en œuvre du Fonds européen pour les investissements stratégiques
(2016/2064(INI))

Rapporteur pour avis (*): Marian-Jean Marinescu

(*) Commission associée – article 54 du règlement

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie invite la commission des budgets et la commission des affaires économiques et monétaires, compétentes au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elles adopteront les suggestions suivantes:

1. salue la mise en œuvre rapide de l'EFSI et l'investissement qu'il devrait mobiliser avec les opérations approuvées par la BEI et le FEI, lequel s'élève à plus de 160 milliards d'euros et représente plus de 50 % de l'objectif total en matière d'investissements à mobiliser d'ici 2018; rappelle cependant que la différence entre les signatures et les décaissements devrait être prise en compte; observe par ailleurs qu'environ 60 % seulement de l'investissement total attendu mobilisé par l'EFSI proviennent de financements privés, tandis que le reste émane de la BEI (20-25 % en moyenne) et d'un ensemble de ressources issues des banques de développement nationales, des autorités publiques et des fonds de l'Union (fonds ESI, MIE);
2. rappelle que toutes les informations disponibles confirment la mobilisation attendue de l'investissement de l'EFSI, mais souligne qu'il est indispensable que les décideurs connaissent les volumes déjà transférés aux entreprises; considère nécessaire le calcul du pourcentage d'investissement privé déboursé afin d'évaluer la performance de l'EFSI; considère que, pour la transparence des données fournies par la BEI et la Commission, il serait très important de rendre publiques les sommes déboursées;
3. remarque que le retard d'investissement dans l'Union existe toujours et reconnaît que l'EFSI peut aider à y suppléer; souligne que l'objectif de l'EFSI est de soutenir des projets durables qui stimulent l'économie réelle ainsi que de créer des avantages environnementaux et sociétaux à long terme tout en garantissant l'additionnalité et la qualité, plutôt que d'obtenir un effet de levier ou une vitesse et des volumes d'investissement maximaux;
4. déplore l'insuffisance d'informations communiquées en temps réel concernant le montant de la garantie utilisée; observe que plusieurs évaluations font état d'un effet de levier de 14,1; invite le comité de pilotage de l'EFSI à publier le multiplicateur en temps réel et à adopter la méthode de calcul proposée par l'OCDE;
5. prend acte qu'au 31 janvier 2017, les principaux bénéficiaires sont: en termes absolus, l'Italie, l'Espagne, la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne (plus de 60 % du total des investissements mobilisés); par habitant, la Finlande, l'Irlande, l'Estonie, l'Espagne et l'Italie; sur la base du PIB (en millions d'EUR), l'Estonie, la Bulgarie, l'Espagne, la Lituanie et le Portugal.
6. constate que, selon une évaluation indépendante¹, jusqu'à la fin juin 2016, les États membres de l'UE-15 ont bénéficié de plus de 90 % du soutien de l'EFSI alors que cette part s'élève à moins de 10 % pour les 13 nouveaux États membres; déplore que l'allocation géographique du soutien de l'EFSI se soit jusqu'à présent avérée déséquilibrée

¹ Évaluation indépendante du plan d'investissement par EY, 2016, disponible à l'adresse: https://ec.europa.eu/commission/publications/independent-evaluation-investment-plan_fr.

et rappelle que trois États membres ne devraient pas bénéficier de plus de 45 % du total des financements du volet «Infrastructure et innovation» de l'EFSI; invite par conséquent le comité de pilotage de l'EFSI à contrôler en permanence la concentration géographique et à l'améliorer, en encourageant l'équilibre et en renforçant la productivité et la durabilité dans les économies de tous les États membres;

7. considère que la combinaison de subventions de l'Union européenne avec des instruments financiers peut contribuer à l'additionnalité de l'EFSI; observe que seuls onze projets relevant du volet «Infrastructures et innovation» et deux du volet «PME», correspondant à neuf États membres, ont bénéficié d'un financement mixte EFSI/Fonds ESI; encourage une adoption en temps utile de la révision du règlement financier et du règlement omnibus, qui permettrait de simplifier les financements à la fois par l'EFSI et par les Fonds ESI afin d'éviter la concurrence et les doubles emplois, d'assurer la complémentarité et de promouvoir de futures synergies;
8. observe que, sous les deux volets, 30 % des financements de l'EFSI ont été alloués aux PME, 23 % dans le secteur de l'énergie (7 % seulement pour l'efficacité énergétique), 21 % dans le secteur de la recherche, du développement et de l'innovation et 10 % dans le secteur numérique; rappelle que l'attribution du soutien de l'EFSI à des projets est tributaire du principe majeur de l'additionnalité et déplore l'absence d'informations sur le niveau d'additionnalité des projets financés ainsi que le tableau de bord d'évaluation détaillé; rappelle que le tableau de bord doit être un outil utile d'aide à la prise de décision; souhaite que le système de points et d'évaluation soit transparent et demande sa publication rapide une fois qu'une évaluation du projet a été réalisée; souligne qu'une parfaite conformité avec le critère d'additionnalité et une procédure de contrôle préalable appropriée sont indispensables à l'allocation des financements; estime en outre que la diversification sectorielle devrait être améliorée;
9. souligne la nécessité de revoir l'actuelle définition de l'additionnalité en la rendant plus claire et plus efficace; considère que l'additionnalité pourrait être mieux évaluée si le comité d'investissement mettait à disposition le profil de risque de chaque projet EFSI; rappelle que le règlement actuel permet de soutenir les projets présentant un risque inférieur au risque minimum applicable aux activités spéciales de la BEI; invite la BEI à garantir une véritable additionnalité et estime que l'EFSI devrait uniquement soutenir des projets que la BEI considérerait comme inacceptables à cause de leur nature risquée et que l'EFSI ne devrait pas mener à la création d'une nouvelle image pour des projets, comme c'est le cas du large soutien de l'EFSI à des projets énergétiques, à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables, qui a pour pendant la réduction dans d'égales proportions des investissements habituels de la BEI dans lesdits secteurs; demande la publication des données financières agrégées relatives aux projets financés par la BEI afin de garantir la transparence de la prise de décision;
10. souligne la nécessité d'augmenter le pourcentage des ressources consacrées à des projets à long terme, tels que les réseaux de télécommunications ou des projets par nature relativement risqués, caractéristiques des nouvelles technologies émergentes les plus avancées; relève que de tels investissements dans des infrastructures à haut débit et dans la 5G, dans les domaines de la cybersécurité, de la numérisation de l'économie traditionnelle, de la microélectronique et du calcul à haute performance (CHP), pourraient dans un second temps réduire la fracture numérique;

11. déplore qu'en dépit du fait que les caractéristiques des investissements dans des secteurs comme celui de l'espace ou des technologies de réduction des émissions devraient correspondre aux exigences de l'EFSI, les projets financés jusqu'à présent dans ces secteurs sous couvert du fonds sont très peu nombreux, et considère que l'EFSI devrait être adapté aux contraintes de ces secteurs;
12. estime qu'il est important, compte tenu du fait que l'objectif de l'EFSI est d'allouer des fonds à des projets qui présentent un profil de risque élevé, que le faible niveau de développement des régions dans lesquelles le projet est exécuté ou du pays d'origine du bénéficiaire soit considéré comme un facteur de risque supplémentaire;
13. soutient qu'afin d'améliorer la performance de l'EFSI tant à l'échelon national que régional, il est nécessaire de renforcer la coopération entre la BEI, pilote de l'EFSI, et les banques ou institutions nationales et régionales de développement;
14. relève cependant que les banques ou institutions nationales ou régionales de développement ne sont pas aussi bien établies dans tous les États membres et que leur répartition géographique limitée forme un obstacle supplémentaire à la couverture géographique de l'EFSI; considère que la mise en place de banques ou d'institutions nationales ou régionales de développement devrait constituer une des grandes priorités des États membres et de l'EFSI afin de toucher les régions qui nécessitent un soutien; demande à la BEI et à la Commission de veiller à ce que les banques ou institutions nationales ou régionales de développement figurent aux premiers rangs des priorités de la plateforme européenne de conseil en investissement (EIAH) et à ce que le savoir-faire et l'assistance technique nécessaires soient fournis aux États membres; invite la Commission à encourager et à soutenir la création de banques nationales de développement dans les régions où leur présence est limitée, afin de stimuler les projets à petite échelle et d'améliorer la diversification régionale et sectorielle;
15. demande à la BEI, étant donné qu'il est important d'allouer des fonds à des projets et à des zones présentant un facteur de risque élevé, de ne pas laisser le taux d'intérêt des fonds accordés à titre de crédit devenir un élément de dissuasion et un fardeau pour les bénéficiaires; invite également la BEI à faire toute la transparence sur les taux d'intérêt et les frais prélevés dans le cadre des projets soutenus par l'EFSI dans toute l'Union européenne et à veiller à ce que ceux-ci ne deviennent pas source de discrimination entre les différentes catégories de bénéficiaires ou entre les régions;
16. met en évidence le rôle crucial de l'EIAH pour la réussite de l'EFSI; souligne ses débuts prometteurs, mais déplore qu'elle n'ait pu fonctionner pleinement jusqu'à présent; souligne que les moyens nécessaires, d'un minimum de 20 000 000 EUR par an, devraient être mis à disposition de l'EIAH afin de couvrir ses coûts et de la rendre capable de réaliser et d'intensifier ses actions et services; souligne également qu'il est nécessaire de résoudre le problème du manque d'effectifs le plus rapidement possible afin que l'EIAH puisse s'occuper de toutes les tâches et responsabilités qui lui sont assignées;
17. invite l'EIAH à accroître sa présence dans les pays qui ont rencontré des difficultés à faire usage de l'EFSI et dans lesquels il existe un déficit de capacités administratives pour pouvoir soumettre des projets viables, en particulier dans les pays de la cohésion; invite, en outre, l'EIAH à fournir des conseils spécifiques afin d'apporter de l'aide à certains projets bien définis partout où il existe une grande aversion au risque ou partout où le

risque est fragmenté parmi les investisseurs (tels que les projets transfrontaliers/multinationaux et les projets d'infrastructures à long terme/générateurs de revenus);

18. demande à l'EIAH de collaborer avec les institutions nationales compétentes afin d'obtenir une couverture géographique et sectorielle plus équilibrée; souligne l'importante responsabilité de l'EIAH, qui doit promouvoir l'EFSI au niveau local, et insiste sur son rôle en tant que guichet unique pour les conseils financiers et techniques, qui consiste à identifier, à préparer et à développer des projets, ainsi que sur sa mission d'agréger activement des projets à petite échelle et de mettre en place des plateformes d'investissement; insiste sur le fait que ces missions n'ont pas été suffisamment assurées et qu'elles devraient être intensifiées durant la période à venir;
19. constate que les plateformes d'investissement ont besoin de plus de temps pour devenir opérationnelles; souligne le rôle qu'elles jouent en agrégeant de nombreux projets plus petits qui concernent le même sujet ou en regroupant et en facilitant des projets transfrontaliers;
20. rappelle que l'un des objectifs de l'EFSI est de stimuler des projets à petite échelle, innovants et risqués, entre autres en les regroupant, par exemple grâce à des plateformes d'investissement, dans des ensembles plus grands qui soient plus à même de recueillir des investissements; demande à l'EIAH d'envisager la création d'ensembles régionaux décentralisés afin de mieux s'adapter aux spécificités d'un secteur ou d'une région donnés, comme l'efficacité énergétique dans l'Europe du Sud-Est;
21. invite la BEI à renforcer sa capacité de conseil, et invite la Commission à renforcer ses efforts de communication et de diffusion afin d'accroître le recours à l'EFSI dans tous les États membres et dans toutes les régions; déplore que de nombreuses parties prenantes ne soient toujours pas conscientes de l'EFSI, de ses possibilités ou des façons de présenter une demande pour obtenir son soutien; observe en outre que dans certains cas, les bénéficiaires n'avaient pas conscience du fait qu'ils bénéficiaient déjà du soutien de l'EFSI, notamment à cause du manque de transparence de l'intermédiaire financier qui a omis de les en informer; considère que l'absence de prise de conscience sur la disponibilité du soutien de l'EFSI, ainsi que sur le fait de bénéficier effectivement de ce soutien, sont deux occasions manquées pour l'Union; souligne donc la nécessité de garantir une meilleure communication et de mettre en place une campagne de sensibilisation;
22. demande la traduction de tous les documents informatifs ou faisant partie de la procédure de financement dans toutes les langues des États membres, de façon à faciliter la communication d'informations et l'accès aux financements à l'échelle locale;
23. déplore la réduction, due à l'EFSI, d'une série de lignes budgétaires pour la période 2015-2020, qui a eu des répercussions négatives sur des programmes tels qu'Horizon 2020 ou le mécanisme pour l'interconnexion en Europe; estime que, dans le contexte de la révision du CFP, il y a lieu de remédier à ce déficit budgétaire, et que les sources de financement de l'EFSI devraient être indépendantes des programmes européens déjà approuvés; demande à la Commission de prévoir un calendrier de remboursement intégral à cet égard à compter de la révision du CFP;

24. réaffirme l'importance de se concentrer sur les instruments financiers pour financer la prolongation de l'EFSI (EFSI II); estime que le financement au titre de l'EFSI ne devrait pas se substituer aux subventions provenant de sources de financement de l'Union telles que les Fonds ESI, le MIE et Horizon 2020; demande à la Commission de trouver d'autres sources de financement pour toute prolongation future;
25. souligne la nécessité de faire preuve de transparence dans l'application du tableau de bord pour la sélection des opérations relevant de l'EFSI, notamment le besoin d'informations accessibles, précises et à jour concernant l'additionnalité et le processus de prise de décision pour l'octroi de la garantie de l'Union; invite la BEI à publier toutes les informations sur les conclusions des analyses d'impact relatives aux opérations menées dans le cadre du portail européen de projets d'investissements (EIPP), en expliquant la valeur ajoutée et l'additionnalité de chaque projet qui a été financé; estime également que la BEI devrait publier des données analytiques pour chaque projet qui a été financé, y compris les opérations de prêt au titre de l'EFSI par l'entremise d'intermédiaires financiers, les évaluations ex ante et ex post pour chaque projet, ainsi qu'une explication des indicateurs et des critères de sélection et d'évaluation utilisés; est enfin d'avis qu'il convient de publier les données objectives sur les emplois, directs et indirects, créés grâce à l'EFSI; enjoint à la Commission d'augmenter le potentiel et la visibilité de l'EIPP;
26. estime qu'une étude plus approfondie et une nouvelle évaluation du règlement initial sur l'EFSI aurait été souhaitable avant l'adoption de la proposition de prolonger la durée de l'EFSI; s'attend à ce que les conclusions de ce rapport, en particulier en ce qui concerne la diversification régionale, la diversification sectorielle, l'additionnalité et la transparence du processus de sélection des comités de direction et d'investissement, et les recommandations de la Cour des comptes soient dûment prises en considération dans l'élaboration finale du règlement sur la prolongation de la durée de l'EFSI;

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

Date de l'adoption	3.4.2017
Résultat du vote final	+: 49 -: 2 0: 0
Membres présents au moment du vote final	Bendt Bendtsen, Xabier Benito Ziluaga, José Blanco López, Reinhard Bütikofer, Jerzy Buzek, Edward Czesak, Ashley Fox, Adam Gierek, Theresa Griffin, Rebecca Harms, Eva Kaili, Kaja Kallas, Krišjānis Kariņš, Seán Kelly, Jeppe Kofod, Jaromír Kohlíček, Peter Kouroumbashev, Zdzisław Krasnodębski, Miapetra Kumpula-Natri, Edouard Martin, Angelika Mlinar, Csaba Molnár, Dan Nica, Angelika Niebler, Morten Helveg Petersen, Herbert Reul, Paul Rübig, Massimiliano Salini, Algirdas Saudargas, Neoklis Sylikiotis, Dario Tamburrano, Patrizia Toia, Evžen Tošenovský, Vladimir Urutchev, Martina Werner, Lieve Wierinck, Hermann Winkler, Anna Záborská, Flavio Zanonato, Carlos Zorrinho
Suppléants présents au moment du vote final	Pilar Ayuso, Rosa D'Amato, Françoise Grossetête, Barbara Kudrycka, Marian-Jean Marinescu, Victor Negrescu, Sofia Sakorafa, Davor Škrlec, Theodor Dumitru Stolojan
Suppléants (art. 200, par. 2) présents au moment du vote final	György Hölvényi, Julia Reda

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

49	+
ALDE	Kaja Kallas, Angelika Mlinar, Morten Helveg Petersen, Lieve Wierinck
ECR	Edward Czesak, Ashley Fox, Zdzisław Krasnodębski, Evžen Tošenovský
GUE/NGL	Xabier Benito Ziluaga, Jaromír Kohlíček, Sofia Sakorafa, Neoklis Sylikiotis
PPE	Pilar Ayuso, Bendt Bendtsen, Jerzy Buzek, Françoise Grossetête, György Hölvényi, Krišjānis Kariņš, Seán Kelly, Barbara Kudrycka, Marian-Jean Marinescu, Angelika Niebler, Herbert Reul, Paul Rübig, Massimiliano Salini, Algirdas Saudargas, Theodor Dumitru Stolojan, Vladimir Urutchev, Hermann Winkler, Anna Záborská
S&D	José Blanco López, Adam Gierek, Theresa Griffin, Eva Kaili, Jeppe Kofod, Peter Kouroumbashev, Miapetra Kumpula-Natri, Edouard Martin, Csaba Molnár, Victor Negrescu, Dan Nica, Patrizia Toia, Martina Werner, Flavio Zanonato, Carlos Zorrinho
Verts/ALE	Reinhard Bütikofer, Rebecca Harms, Julia Reda, Davor Škrlec

2	-
EFDD	Rosa D'Amato, Dario Tamburrano

0	0

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention